



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 01.03.2019
Numéro de publication: UP04-0000000453
Canton: GE

Entité de publication:
Givaudan SA, chemin de la Parfumerie 5, 1214 Vernier

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Givaudan SA

Givaudan SA
CHE-100.284.341
chemin de la Parfumerie 5
1214 Vernier

Indications concernant l'assemblée générale:
28.03.2019, 10:30 heures, Bâtiment des Forces Motrices,
Place des Volontaires 2,
1204 Genève

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2019
Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2018

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2018.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2018

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2018 (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion).

Explication : *En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprises, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2018.*

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan
Bénéfice de l'exercice
CHF 545 997 253
Solde reporté de l'exercice précédent
CHF 84 113 920

Total du bénéfice résultant du bilan
CHF 630 111 173
Distribution aux actionnaires de CHF 60,00 brut par action
CHF 554 015 160
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan
CHF 554 015 160
Report à nouveau
CHF 76 096 013
(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel
Solde reporté de l'exercice précédent
CHF 3 322 955
Réserve légale générale – capital libéré additionnel
CHF 3 322 955
Report à nouveau
CHF 3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 60,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse.

Si la proposition est approuvée, le paiement surviendra le 3 avril 2019 (date de transaction en bourse ex-dividende : 1er avril 2019).

Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: donner décharge à ses membres

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

5.1.1 M. Victor Balli
5.1.2 Prof. Dr Werner Bauer
5.1.3 Mme Lilian Biner

- 5.1.4 M. Michael Carlos
- 5.1.5 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.6 M. Calvin Grieder
- 5.1.7 M. Thomas Rufer

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2018 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

5.2 Election du Président

Proposition du Conseil d'administration : réélection de M. Calvin Grieder

comme Président du Conseil d'administration, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.3 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

5.3.1 Prof. Dr Werner Bauer

5.3.2 Mme Ingrid Deltenre

5.3.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.4 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.5 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2019.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 2 950 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration vous demande d'approuver le montant total maximal de CHF 2 950 000 pour la période susmentionnée, qui se composera, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe comprenant la rémunération du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 400 000 ;

2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en utilisant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable, ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, les montants totaux relatifs à la rémunération du Conseil d'administration soumis à approbation lors de l'Assemblée générale restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Pour de plus amples détails sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération aux pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan) : <http://www.givaudan.com/media/publications>.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver les éléments de rémunération du Comité exécutif suivants :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2018) et

2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2019).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2018)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 2 778 103 pour l'exercice 2018.

Explication : Le montant des primes annuelles proposé est de CHF 2 778 103 pour 2018. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères pré-définis pour 2018, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA.

* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

En 2018, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes sur une base comparable et la marge EBITDA atteignant respectivement 5,6% et 20,7%. Ce résultat a permis de verser 112% du montant cible au Directeur général et aux autres membres du Comité exécutif.

Le montant total proposé pour la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent a diminué par rapport à 2017. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction du

Comité exécutif de 9,5 à 7,9 membres équivalent temps plein. Le taux de versement proposé reflète une performance supérieure aux objectifs de croissance du chiffre d'affaires et une performance inférieure à l'objectif de marge EBITDA, qui ont permis un versement moyen de 112% du montant cible aux membres du Comité exécutif. Ce résultat a contribué à un taux de versement inférieur à ceux de l'exercice précédent (performance moyenne en 2017: 117% du montant cible).

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2018, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages

84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan) : www.givaudan.com/media/publications.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2019 –« PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 000 000 pour l'exercice 2019.

Explication : A titre indicatif, ce montant est composé de la rémunération fixe n'excédant pas CHF 6 800 000 et du solde comprenant la rémunération variable à long terme sous forme de primes attribuées sous condition de performance (PSP).

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Le montant maximum de la rémunération a diminué par rapport au montant approuvé par les actionnaires en 2018 (CHF 17 000 000). Sur la base des changements indiqués ci-dessus au sein du Comité exécutif, le montant proposé reflète une rémunération fixe et variable à long terme pour 7 membres équivalent temps plein du Comité exécutif (7,9 membres équivalent temps plein en 2018).

Le montant maximum de la rémunération fixe inclut une hausse des salaires de base des membres du Comité exécutif par rapport à 2018. Ces changements ont été introduits pour l'exercice 2019 dans le cadre du rééquilibrage des différents éléments de rémunération, comme détaillé dans le Rapport de rémunération (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan). Ce rééquilibrage n'entraîne pas d'augmentation du montant total de rémunération soumis pour approbation à la présente Assemblée.

Les primes PSP représentent toujours une part considérable (45%) de la rémunération totale pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'accent particulier mis par Givaudan sur la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2019 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis.

A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2015 a été versé le 31 mars 2018 à un taux de 98% du montant cible. Ce résultat reflète une performance légèrement supérieure aux objectifs de croissance relative des ventes et une performance légèrement inférieure aux objectifs de flux de trésorerie.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan) : www.givaudan.com/media/publications.

Documentation

Nous joignons à l'invitation adressée aux actionnaires un bulletin d'inscription et un formulaire d'instructions que ceux-ci voudront bien, s'ils souhaitent participer ou se faire

représenter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport de gestion 2018, qui comprend le Rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision tout comme le Rapport de rémunération, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Le Rapport annuel est également disponible sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com / investors / online report. Le Rapport annuel est publié dans son intégralité en anglais. Une version abrégée de ce rapport sera disponible en français, anglais et allemand en versions papier et électronique sur www.givaudan.com.

Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 13 mars 2019 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 13 mars 2019, 17h00 au 28 mars 2019 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

Représentation

Les actionnaires qui n'auraient pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant. Il n'est pas possible de se faire représenter par notre Société.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où un actionnaire ne donne au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Les actionnaires peuvent également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal jusqu'au 26 mars 2019.

En cas de représentation par un autre actionnaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Givaudan SA

Pour le Conseil d'administration

Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 27 février 2019